REVUE INTERNATIONALE DAMBE
REVUE SEMESTRIELLE MULTIDIMENSIONNELLE DU CERFDES
ISSN : 1987- 1996

VOLUME 1 - NUMERO 2
JUIN 2025

MUTATIONS SOCIÉTALES EN AFRIQUE : REGARDS CROISÉS

https://revuedambe.cerfdesconsulting.com

Bamako-Mali

Revue Internationale DAMBE

Valorisation des savoirs endogènes et promotion de la recherche scientifique.

PRESENTATION

La revue Internationale « Dambé » qui est un mot bambara signifiant la dignité, est une revue qui vise à promouvoir la recherche scientifique en mettant en valeur les savoirs endogènes en Afrique et ailleurs. C'est une revue semestrielle adossée au Centre d'études, de Recherche et de Formation sur les Dynamiques Économiques, Environnementales et Sociales (CERFDES). À l'exception des numéros spéciaux dont la publication est conjoncturelle, la revue publie deux numéros par an (Juin et Décembre).

Ayant un intérêt particulier pour les sciences sociales, elle reçoit des contributions de doctrine livrant des réflexions sur toutes les questions ou problématiques actuelles dans des domaines tels que, la géographie, l'économie, le droit, la santé et tout autre sujet concernant les sciences sociales, humaines et environnementales.

Les articles soumis à la revue Dambé sont évalués de façon rigoureuse par un comité scientifique et de lecture composés de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de diverses nationalités et de spécialités variées. Tous les articles publiés restent accessibles librement par les auteurs ainsi que par les lecteurs sur le site de la revue, à l'exception des numéros spéciaux.

COMITE EDITORIAL

Président du Comité Scientifique

Pr Balla DIARRA, Professeur titulaire en Géographie, École Nationale d'Administration

Coordinateur Scientifique

Dr Issa DIALLO, Maître de conférences en sociologie de la santé, INFTS

Rédacteur en Chef

Dr Idrissa DEMBELE, Maître assistant en droit, USJPB

Rédacteur en Chef Adjoint

Dr Adama Koné, Géographe, CERFDES

Coordonnateur des Rubriques Sciences de la Santé

Dr Abdoul Salam DIARRA, Maître assistant en Santé Publique, CNRST, Bamako, Mali

Directeur de publication

Dr Malick TIMBINE, Maître assistant en Géographie, environnement et santé, ISH

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Balla DIARRA, Géographie, Ecole Nationale d'Administration, Mali

Pr Flatie OUATTARA, philosophie, Université Joseph K. Zerbo, Burkina Faso

Pr Seydou MARIKO, Géographie, Ensup de Bamako, Mali

Pr Cheich Hamala TOURE, Professeur titulaire, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB), Mali

Pr Brema Ely DICKO, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Pr Aboubacar Sidiki COULIBALY, littérature anglaise, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Pr Belco OUOLOGUEM, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Géographie, Maître de conférences, CAMES, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Dr Nouhoum TANDINA, Maitre de Conférences CAMES, USJPB

Dr Amadou TRAORE, Maître de conférences CAMES en sociologie, Université de Ségou.

Dr Fodié TANDJIGORA, Sociologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Ibrahima TRAORE, Sciences de l'Education, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Boureima TOURE, Anthropologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Seydou LOUA, Sciences de l'Education, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Abdoulaye GUINDO, Anthropologie médicale, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Kawélé TOGOLA, Anthropologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Almamy SYLLA, Anthropologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Arouna DEMBELE, Géographie, Maître de conférences, USSGB Mali

Dr Amadou BAMBA, Maître de conférences en Économie, USSGB, Mali

Dr Baba COULIBALY, Géographie Maître de Recherche à l'ISH. Mali

Dr Aimé Assué YAO, Géographie, Maître de conférences CAMES, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte D'ivoire.

Dr Tuo PEGA, Géographie de la santé, Maître de conférences CAMES, Université Félix Houphouët Boigny.

Dr Papa Fara DIALLO, Maitre de conférences en sciences politiques, Université Gaston Berger de saint Louis, Sénégal

Dr Boubacar dit Dédé TRAORE, Archéologie, Maître de conférences à l'ISH.

Dr N'Gna TRAORE, anthropologie, Maître de conférences à l'ISH.

Dr Issa DIALLO, Maitre de conférences en sociologie de la santé, INFTS.

Dr Souleymane KEITA, Maître de conférences, philosophe, USLHB.

Dr Moctar SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de conférences, sciences de l'éducation, USLHB.

Dr Mory DIALLO, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Allaye NIANGALY, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Abdoul SOGODOGO, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Oumar Toumaly DIALLO, Maitre de conférences, USJPB

Dr Samba SOGOBA, Maître de Conférences, USJPB

Dr Yamadou CAMARA, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Ahmed SAMAKE, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Mariam SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Fousseyni DOUMBIA, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Sounko SISSOKO, Maitre de Conférences, Université de Ségou

Dr Lamine SANDY, Sociologie, Maitre de recherche, INFTS, Mali

COMITE DE LECTURE

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Géographie, Maître de conférences, CAMES, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Dr Arouna DEMBELE, Géographie, Maître de conférences, USSGB Mali

Dr Issa DIALLO, Maître de conférences des Universités du CAMES en sociologie de la santé, INFTS

Dr Souleymane KEITA, Maître de conférences, philosophe, USLHB.

Dr Moctar SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de conférences, sciences de l'éducation, USLHB

Dr Tuo PEGA, Géographie de la santé, Maître de conférences CAMES, Université Félix Houphouët Boigny.

Dr Ibrahima TRAORE, Sciences de l'Éducation, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Mory DIALLO, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Mariam SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Yacouba TENGUERI, Maître-assistant CAMES Sociologie, Université de Dédougou, Burkina Faso.

Dr Amadou BAMBA, Maitre-assistant CAMES, Maître de conférences en Économie, USSGB, Mali

Dr Yéo LANZENI, Maître-assistant CAMES en Géographie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

Dr Mesmer Luther GUEUYOU, Centre d'études de droit international de l'université Paris Ouest, Enseignant chercheur à l'université de Nantes.

Dr Solim ALEKA, Docteur en Droit public, Ministère de la Santé du TOGO.

Dr Hamidou NAPARE, Sciences de l'éducation, Chargé de Recherches à l'INFSS.

Dr Bakaye TOGOLA, Anglais, études africaines et postcoloniales, UCAD

Dr Issa TOGOLA, Maître assistant en Géographie, Institut de sciences humaines, Bamako.

Dr Soufiana Souleymane MAIGA, didactique des langues université de touba Arabe.

Dr Drissa TRAORE, Maître assistant CAMES, Université de Daloa, RCI.

Dr Tiecoura Hamed COULIBALY, Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo.

Dr Siaka DOUMBIA, Maître assistant en Géographie, Université de Ségou.

Dr Francis Birama Daba SARR, philosophe, Université cheikh Anta Diop de Dakar.

Dr Falingué KEITA, Économie, USSGB.

Dr Harouna BAGAYOKO, Géographie, USSGB.

Dr Adama KONÉ, Géographie, Université de gestion et de développement durable de Bamako.

Dr Amadou SOW, Droit, Centre d'Etudes, de Recherche et de Prospective en Afrique – CERPA (Mali).

Dr Ibrahima BAMBA, Droit, Institut de pédagogie universitaire de Bamako (IPU)

Dr Lassine DIARRA, Maître-Assistant USJPB.

Dr Adama KONE, Géologie, Maître-Assistant à la FST

Dr Issa OUATTARA, Maître assistant en Géographie, INFTS de Bamako.

Dr Oumar DEMBELE, Géographie, point SUD.

Dr Oumar KONÉ, philosophie, USLHB.

Dr Abdou Bougoury TRAORE, Économie de l'environnement, USSGB.

Dr Lassina TOGOLA, logisticien, USSGB.

Dr Ousmane DOUMBIA, Marketing communication, USSGB.

Dr Toumani KANTE, sciences agronomiques, IER.

Dr Youssouf GUINDO, Géographie de l'environnement, ENSUP.

Dr YAO Koffi Bertrand, Maître assistant CAMES en Géographie, Université Félix Houphouet Boigny d'Abidjan.

Dr Abdoulaye MAIGA, Économie politique, USSGB.

Dr Abdoul wahab Issiaka MAIGA, Administration Éducative et planification. Université privée Attaoune (UPA), BAMAKO

Dr Ousmane Famagan KONATE, Droit public.

Dr Malick TIMBINE, Géographie, environnement et Santé, Maître-Assistant à l'ISH.

Dr Moussa FOFANA, anthropologie de la santé, Maître-Assistant à L'ISH.

Dr Lala Aïché TRAORE, Lettre Moderne, Maître- Assistant à l'ISH.

Dr Yaya SIDIBE, Économie, Maître Assistant à l'USSGB.

Dr Mamoutou BERTHE, Philosophie à l'ENSup.

Dr Abdoulaye N'Tigui KONARE, économiste, Maître- Assistant à l'USSGB.

Dr Boubacar KONATE, Maître-Assistant à l'INFTS.

Dr Ousmane SY, Maître de recherche, Epidémiologiste, Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique, Bamako, Mali.

Dr Abdoul Salam Diarra, Maître assistant en Santé Publique, CNRST, Bamako, Mali.

Dr Idrissa DEMBELE, droit, Maitre-Assistant, USJPB

Dr Bengaly GUINDO, Science politique, Maitre-Assistant USJPB

Dr Sory Ibrahim Maiga, Science politique, Maitre-Assistant USJPB

Dr Mohamed BERTHE, droit Maitre-Assistant, École supérieur de journalisme et des sciences de la communication, Bamako

Dr Seydou MALLET, droit, USJPB

Dr Oumar CAMARA, droit, Maitre-Assistant en droit USJPB

Dr Bakary KONE, Maitre-Assistant à l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako.

Dr Lamine Boua COULIBALY, Géographie, Maitre-Assistant à l'Université de Ségou.

Dr Soumaila COULIBALY, Psychologie, Enseignant chercheur à l'université des sciences sociales et de gestion de Bamako.

Dr Seydou Soungalo COULIBALY, Sciences de l'éducation, à l'IPU de Bamako.

Dr Ibrahim Amara DIALLO, Philosophie politique et morale, ULSHB.

Dr Ibrahim KONE, relations internationales, FSAP, Bamako

Dr Moïse Jean, Docteur en droit public à l'Université de Nanterre, Chercheur postdoctoral à l'Université de Genève.

SOMMAIRE

Adama KONE, Tenemaka SANOGO, Oumar DEMBELE, Malick TIMBINE

FILLES DOMESTIQUES DANS LE PROCESSUS MIGRATOIRE A BAMAKO : CAS DE LA COMMUNE V. 1

FEMALE DOMESTIC WORKERS IN THE MIGRATION PROCESS IN BAMAKO: THE CASE OF COMMUNE V 1

Didier Kouamé KONAN, Seydou DIARRA, Koulotioloma Issa SORO, Narcisse ASSI-KAUDJHIS

GESTION DU SOL URBAIN ET RECOMPOSITION SPATIALE DANS LA COMMUNE DE SONGON 24

URBAN LAND MANAGEMENT AND SPATIAL RECOMPOSITION IN THE COMMUNE OF SONGON 24

Youssouf TRAORE, Baba COULIBALY

DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU MALI : DYNAMIQUES HISTORIQUES, TRANSFORMATIONS SOCIOECONOMIQUES ET ROLES DES ACTEURS TERRITORIAUX DANS LES COMMUNES RURALES DE BAGUINEDA-CAMP ET KALABANCORO 43

DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT IN MALI: HISTORICAL DYNAMICS, SOCIOECONOMIC TRANSFORMATIONS, AND THE ROLES OF LOCAL ACTORS IN THE RURAL MUNICIPALITIES OF BAGUINEDA-CAMP AND KALABANCORO..... 43

Kouamé Fréderic N'DRI, Emile Aurélien AHUA

COMSOMMATION DES PRODUITS AVICOLES CHEZ LES ETUDIANTS : ANALYSE COMPARÉE DANS LES VILLES DE SAN-PEDRO ET DE BOUAKE 67

CONSUMPTION OF POULTRY PRODUCTS AMONG STUDENTS: A COMPARATIVE ANALYSIS IN THE CITIES OF SAN-PEDRO AND BOUAKE 67

COULIBALY Tiécoura Hamed, N'ZUE Koffi Pascal, GOLI Kouakou Camille, KOUASSI Kouamé Sylvestre

PENSER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AUTREMENT : L'APPROCHE MICMAC APPLIQUEE AU DISTRICT AUTONOME DU SASSANDRA -MARAHOUE (CENTRE OUEST IVOIRIEN) 86

RETHINKING TERRITORIAL DEVELOPMENT: THE MICMAC APPROACH APPLIED TO THE SASSANDRA-MARAHOUÉ AUTONOMOUS DISTRICT (CENTRAL-WESTERN CÔTE D'IVOIRE)..... 86

NDJELEBO-OTIBI Helsie-Danicha, BIVEGUE-BIVEGUE André Géraud Le Brun, BILOGHE BENGONE Chancia, ZOO EYINDANGA René Casimir

GESTION DES DECHETS MENAGERS DANS LE PREMIER ARRONDISSEMENT DE NTOUM 108

HOUSEHOLD WASTE MANAGEMENT IN THE FIRST DISTRICT OF NTOUM 108

Oumar PLEA, Alassane TOURE

ORPAILLAGE ET RISQUE DE DEGRADATION DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES D'APPROVISIONNEMENT, DANS LA COMMUNE RURALE DE SITAKILY/LOULO/CERCLE DE KENIEBA..... 134

GOLD PANNING AND THE RISK OF DEGRADATION OF SUPPLY ECOSYSTEM SERVICES IN THE RURAL COMMUNE OF SITAKILY/LOULO/KENIEBA CIRCLE..... 134

Salif SOUMARE, Seydou MARIKO, Djibrilla Alhadji CISSE et Dommo TIMBELY

PERIMETRE IRRIGUE DE BAGUINEDA : EVOLUTION CLIMATIQUE ET PERCEPTION DE LA POPULATION LOCALE..... 152

BAGUINEDA IRRIGATED AREA: CLIMATE CHANGE AND THE PERCEPTION OF THE LOCAL POPULATION 152

Oumar SIDIBÉ

ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ESPECE *VITELLARIA PARADOXA* (KARITE) DANS UN CONTEXTE DE LA DEFORESTATION DANS LA COMMUNE RURALE DE BINKO 168

ANALYSIS OF THE SITUATION OF THE SPECIES VITELLARIA PARADOXA (SHEA) IN THE CONTEXT OF DEFORESTATION IN THE RURAL COMMUNE OF BINKO 168

Anna DIALLO

UTILISATION ET MODES D'APPROVISIONNEMENT EN SOURCES D'ENERGIES DOMESTIQUES DANS LA COMMUNE DE KITA 188

USE AND SUPPLY METHODS OF DOMESTIC ENERGY SOURCES IN THE COMMUNE OF KITA 188

SOUMANA Abdoul-wahab

FACTEURS EXPLICATIFS ET IMPLICATIONS DE L'ENGOUEMENT DES FEMMES MARIEES POUR L'APPRENTISSAGE DES SCIENCES ISLAMIQUES DANS LES ECOLES CORANIQUES DE LA VILLE DE ZINDER 208

EXPLANATORY FACTORS AND IMPLICATIONS OF MARRIED WOMEN'S ENTHUSIASM FOR LEARNING ISLAMIC SCIENCES IN QURANIC SCHOOLS IN THE CITY OF ZINDER 208

NKONGOLO KAAJILA Dieudonné, BAYA MUZELA Jean Claude

DETERMINANTS DE LA STRUCTURATION DES ACTEURS DES FILIERES AGROALIMENTAIRES AU KASAÏ-ORIENTAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO..... 224

FACTORS DETERMINING THE STRUCTURE OF AGRI-FOOD INDUSTRY PLAYERS IN KASAÏ-ORIENTAL IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO 224

KABEYA KABEYA Cédrick, BIUMA LUMBALA Naomie

PROFIL DES DIRIGEANTS ET PERFORMANCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES A MBUJIMAYI (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO) 237
MANAGEMENT PROFILES AND PERFORMANCE OF SMALL AND MEDIUM-SIZED BUSINESSES IN MBUJIMAYI (DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO) 237
Moussa FOFANA
SEXUALITE ET RECOURS AUX SAVOIRS ENDOGENES DE CONTRACEPTION CHEZ LES ADOLESCENTES DE LA COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO (MALI) 265
SEXUALITY AND USE OF ENDOGENOUS CONTRACEPTIVE KNOWLEDGE AMONG ADOLESCENT GIRLS IN COMMUNE VI, DISTICT OF BAMAKO (MALI) 265
Oumarou AROU, Malick TIMBINE, Moussa FOFANA
ROLE DES RELAIS COMMUNAUTAIRES DE SANTE (RCS) ET DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF) DANS LA PREVENTION DU PALUDISME AU MALI : L'EXEMPLE DES CENTRES DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE SENOU (A. SA.CO.SE) ET DE YIRIMADIO (A. SA.CO. YI) 284
THE ROLE OF COMMUNITY HEALTH RELAYS (CHNS) AND TECHNICAL AND FINANCIAL PARTNERS (TFPS) IN MALARIA PREVENTION IN MALI : THE EXAMPLE OF THE SÉNOU (A. SA.CO.SE) AND YIRIMADIO (A. SA.CO. YI) COMMUNITY HEALTH CENTRES 284
Boucari DJIGUIBA, Kanchi GOITA
OBSTACLES LIES A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE DISTRICT DE BAMAKO (MALI) 301
OBSTACLES TO THE FIGHT AGAINST CHILD LABOR IN THE DISTRICT OF BAMAKO (MALI) 301
Koiworo COULIBALY
ETAT DES LIEUX DE L'INSTRUMENTATION DU KONABERE (BOBOFING) AU MALI ET PERPECTIVES 322
STATE OF PLAY OF THE INSTRUMENTATION OF KONABERE (BOBOFING) IN MALI AND PERPECTIVES 322
Bassy KANOUTE
SECTEUR INFORMEL DANS L'ECONOMIE MALIENNE, ENTRE SURVIE ET MOTEUR ECONOMIQUE : CAS DU DISTRICT DE BAMAKO 336
THE INFORMAL SECTOR IN THE MALIAN ECONOMY: BETWEEN SURVIVAL AND ECONOMIC DRIVER: THE CASE OF THE DISTRICT OF BAMAKO 336
JEANCY TSHILENGI TSHIUNZA
CHOMAGE ET ACCES AU PREMIER EMPLOI DES JEUNES DIPLOMES D'UNIVERSITES : CAS DE LA VILLE DE MBUJIMAYI, RDC 353
UNEMPLOYMENT AND ACCESS TO FIRST JOBS FOR UNIVERSITY GRADUATES: THE CASE IN MBUJIMAYI, DRC 353
ZOLO-M'BOU Dergy-Strede
VARIABILITE SPATIO-TEMPORELLE DES ILOTS DE CHALEUR URBAINS DANS L'AGGLOMERATION DE LIBREVILLE (GABON), A PARTIR DES MESURES IN SITU DE LA TEMPERATURE DE L'AIR DURANT LA PERIODE 2022-2023 ET THERMOGRAPHIES LANDSAT. 369
SPATIO-TEMPORAL VARIABILITY OF URBAN HEAT ISLANDS IN THE LIBREVILLE AGGLOMERATION (GABON), BASED ON IN SITU MEASUREMENTS OF AIR TEMPERATURE DURING THE PERIOD 2022-2023 AND LANDSAT THERMOGRAPHS. 369
Lassina BERHE, Malick TIMBINE
ETUDES DU RECOURS AUX SOINS PAR LES USAGERS DU CENTRE DE SANTE DE REFERENCE DE KALABAN CORO AU MALI 396
STUDIES ON ACCESS TO HEALTHCARE BY USERS OF THE KALABAN CORO REFERENCE HEALTH CENTER IN MALI 396

OBSTACLES LIES A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE DISTRICT DE BAMAKO (MALI)

OBSTACLES TO THE FIGHT AGAINST CHILD LABOR IN THE DISTRICT OF BAMAKO (MALI)

Boucari DJIGUIBA, Académie malienne des langues, Bamako, Mali
Dr Kanchi GOITA, Académie malienne des langues, Bamako, Mali
Goitam1964@gmail.com

Résumé

Cet article analyse les facteurs qui freinent la lutte contre le travail des enfants dans le district de Bamako, au Mali. Malgré un cadre juridique national existant et des engagements internationaux, le phénomène reste largement présent, notamment dans les secteurs informels comme le commerce ambulant, les petits métiers artisanaux, ou encore la mendicité des enfants. À partir d'une démarche qualitative, l'étude s'appuie sur une analyse documentaire des textes juridiques nationaux et internationaux et des entretiens avec divers acteurs (enfants travailleurs, parents, éducateurs, responsables associatifs, autorités locales et religieuses) issus d'un échantillonnage à choix raisonné.

L'objectif est d'identifier les obstacles à la lutte contre le travail des enfants dans le district de Bamako. Les résultats révèlent le lien entre la persistance du travail des enfants et une combinaison de facteurs économiques, institutionnels, culturels et sociaux. La pauvreté des ménages, le chômage des adultes, l'accès limité à une éducation de qualité et gratuite, et la faiblesse des politiques publiques de protection de l'enfance figurent parmi les principales causes.

En outre, la tolérance sociale et culturelle envers certaines formes de travail des enfants, perçues comme des apprentissages utiles ou une voie d'éducation religieuse, complique les efforts de sensibilisation. Le manque de coordination entre les institutions, les failles juridiques et le déficit de suivi des programmes existants renforcent les difficultés.

Mots-clés : coordination, éducation, pauvreté, **travail des enfants**, **socioculturel**.

Abstract

This article analyzes the factors hindering the fight against child labor in the Bamako district of Mali. Despite an existing legal framework and international commitments, the phenomenon

remains widespread, particularly in informal sectors such as street vending, small-scale crafts, and the begging of *talibé* children.

Using a qualitative approach, the study draws on documentary analysis of national and international legal texts and interviews with various stakeholders (working children, parents, educators, community leaders, local and religious authorities) selected through purposive sampling. The aim is to identify the obstacles to combating child labor in the Bamako district.

The findings reveal a strong link between the persistence of child labor and a combination of economic, institutional, cultural, and social factors. Household poverty, adult unemployment, limited access to free and quality education, and weak public child protection policies are among the main causes.

Additionally, social and cultural tolerance toward certain forms of child labor-viewed as useful training or a path to religious education-complicates awareness-raising efforts. The lack of coordination between institutions, legal loopholes, and insufficient monitoring of existing programs further exacerbate the challenges.

Keywords: coordination, education, poverty, child labor, socio-cultural.

Introduction

Le travail des enfants constitue une problématique majeure dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique de l'Ouest. Déjà au XIX^{ème} siècle, Victor Hugo, à travers le poème Melancholia, dénonçait l'injustice subie par les enfants contraints de travailler dans des conditions inhumaines, dans le contexte de la révolution industrielle en Europe. A cette époque, dit Invernizzi Antonella, rapportant James, Prout, (1990) :

> « L'enfance est vue comme cette période de croissance qui devrait être idéalement une expérience de bonheur, de jeu, d'apprentissage, de créativité et d'absence de contrainte. La place adéquate des enfants a été ainsi limitée à la famille et à l'école et ceux-ci ont été en principe exclus de la sphère du travail et d'autres espaces publics. L'image idéale de l'enfance dans les sociétés du Nord–importé dans les sciences sociales et en particulier dans l'approche fonctionnaliste-voit tout d'abord l'enfant comme un être qui doit acquérir des compétences et dont il en est en premier lieu dépourvu ». (Invernizzi, 2003 : 464).

Aussi, devant la révélation des conditions de travail auxquelles étaient astreints certains enfants dans les pays dits « en développement », la problématique du travail des enfants a-t-elle ressurgi

dans les débats publics, toute chose qui a amené les organisations internationales (UNICEF, OIT, BIT) à se saisir davantage de la question.

Le concept « travail des enfants » est défini dans la convention n°138 de l'OIT comme étant le travail effectué par des enfants qui ont moins de l'âge minimum d'admission à l'emploi, qui est fixé à 15 ans, ou 14 ans dans certains pays en développement. En d'autres termes, il s'agit de tout travail qui est dangereux pour la santé et le développement de l'enfant, qui compromet son éducation ou qui interfère avec ses droits fondamentaux (OIT, 1973).

Il y a lieu de ne pas confondre une activité économique légère, bénéfique ou formatrice comme une tâche domestique et le travail des enfants qui engendre des effets sur la santé (fatigue, blessures, maladies professionnelles), sur le développement (retards cognitifs, isolement, exposition à la violence*),* sur l'éducation (échec ou abandon scolaire), sur la société (reproduction de la pauvreté, main-d'œuvre non qualifiée, violation des droits de l'homme). C'est donc toute activité menée par un enfant en âge scolaire, hors du cadre scolaire, pendant les heures scolaires et pouvant compromettre sa scolarité, sa santé et son développement harmonieux.

L'enfant étant défini par la Convention relative aux droits de l'enfant comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. (UNICEF, 1989). Cela sous-entend que cette convention offre une certaine flexibilité aux Etats parties pour fixer l'âge de la majorité. C'est-à-dire qu'elle reconnaît la souveraineté des Etats pour définir l'âge de la majorité selon leur réalité culturelle et sociale. Dans le cadre de cet article, nous circonscrivons le concept enfant pour l'être humain dont l'âge est compris entre 5 à 14 ans révolus. Il s'agit de l'âge à partir duquel l'enfant devient économiquement actif jusqu'à l'âge où cesse la scolarisation obligatoire.

Le travail peut être considéré comme dangereux pour l'enfant en ce sens que par sa nature ou les conditions dans lesquelles il est exercé, il est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de ce dernier. Cela inclut, mais n'est pas limité au travail forcé, à la traite des enfants, à l'utilisation des enfants dans des conflits armés, à la production et au trafic de stupéfiants, et à la prostitution. (OIT, 1999). Et les pires formes sont les plus illégales ou inacceptables comme l'exploitation sexuelle, la traite, l'enrôlement à la guerre, l'esclavage. (TOLO, H, 2007 ; SIDIBE H et al, 2004).

Dans cette étude, elle ne fait pas référence seulement à l'intensité du travail effectué par l'enfant comme on le croirait. Elle exprime plutôt l'impact que cette pratique peut imputer à la santé physique et mentale. Mais, il existe des travaux tolérés, non dommageables, donc acceptables pour l'enfant.

Un travail acceptable, appelé aussi coup de main, travail léger ou travail socialisant, est celui qui ne porte pas atteinte à la santé et à l'éducation de l'enfant (adapté à son âge) ou une activité économique effectuée pendant moins de 12 heures par semaine selon l'article D.189-36 de la loi N° 92- 020 du 23 septembre 1992 portant code du travail. C'est donc un travail exécuté par un enfant de plus de 13 ans sans que ce travail ne nuise ni à sa santé ni à son éducation. En plus, ce travail ne doit pas être prolongé de plus de 2 heures d'affilée.

Il revient tout de même à comprendre que les coups de mains ou travaux légers sont des petits travaux non fatigants à la maison, confiés aux enfants dans un sens de début de socialisation et sans que cela ne compromette ni sa santé, ni son développement et sa scolarisation. Les petits travaux menés alors par l'enfant, en respectant ses capacités physiques tant sur le plan intensité de l'activité que par sa durée pendant les périodes de congés ou pendant les jours fériés, ne sont pas interdits par les conventions et sont considérés comme travaux légers socialisants. Un travail ne peut donc être considéré comme acceptable ou inacceptable pour un enfant qu'après avoir déterminé l'âge dudit enfant, la nature et les conditions du travail, les horaires et l'impact sur la société, le contexte culturel et économique.

Selon l'Organisation Internationale du Travail, plus de 160 millions d'enfants dans le monde étaient engagés dans une forme de travail en 2021, dont une proportion importante en Afrique subsaharienne (ILO, 2021). Au Mali, selon le rapport national sur le travail des enfants de 2020, on estime qu'environ 35% des enfants âgés de 5 à 17 ans (35% pour les garçons et 35% pour les filles, 18% urbain et 40,1% rural) sont en situation de travail, soit 2,5 millions sur 7 millions d'enfants, 2,0 millions soit 28% sont astreints au travail à abolir (29,8% de garçons et 26,5% de filles, 14,0% urbain et 12,6% rural. 1,7 million soit 16,4% effectuent des travaux dangereux Dans le district de Bamako, le nombre d'enfants de 5 à 17 ans est estimé à 38 412 astreints à des travaux dits dangereux. (OIT, 2020).

Il se trouve que le Mali a ratifié les principales conventions internationales sur les droits de l'enfant. Il y a d'abord la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée en 1989 par les Nations Unies et ratifiée par le Mali en 1990, consacrant le droit des enfants à être

protégés contre toute forme d'exploitation, de maltraitance et de négligence (Nations-Unies, 1980). Il y a aussi la Convention N° 138 de 1973 ratifiée le 11 mars 2002 qui fixe l'âge minimum à 15 ans pour le travail des enfants et la Convention N°182 ratifiée le 14 juillet 2000 qui concerne les pires formes de travail des enfants. L'on ne peut occulter également l'Agenda 2030 pour le Développement Durable adopté par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 2015 et qui comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). L'objectif N°8 dudit Agenda vise à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Il stipule de :

« Prendre des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, et interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats ; et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. » (Nations Unies, 2015).

Sur le plan interne, le Mali s'est doté de plusieurs textes législatifs et réglementaires qui viennent renforcer le dispositif de protection de l'enfant. Il y a entre autres : (i) la Constitution du 22 juillet 2023 qui, en plus d'affirmer dans son préambule l'rattachement du pays aux droits de l'homme, indique clairement en son article 3 que « L'Etat assure la protection de l'enfant contre le trafic de personnes et les infractions assimilées et contre l'enrôlement dans les groupes extrémistes violents » ; (ii) la Loi N°92-020 du 23 septembre 1992 qui modifie l'âge minimum légal de travail à 15 ans conformément aux normes internationales ; (iii) le Décret N° 96-178/P-RM du 13 juin 19986 déterminant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans, notamment les travaux de force, les activités en milieu toxique ou les tâches exposant à des risques physiques ou psychologiques majeurs ; (iv) l'Arrêté N°09-0178/P-RM du 04 février 2009 du Ministère du Travail et de la Fonction Publique s'inscrivant dans le cadre de l'application du Décret N°96-178/P-RM du 13 juin 1996, lui-même édicté en vertu de la Loi N°92-020 du 23 septembre 1992 portant Code du Travail. L'objectif de cet Arrêté est de protéger les enfants contre les formes de travail qui compromettent leur santé, leur sécurité ou leur développement moral et, (v) l'Arrêté N°2017-4388/MTFP-SG du 29 décembre 2017 complétant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.

Malgré l'existence de cet arsenal juridique, force est de constater que le phénomène perdure dans le district de Bamako. Aujourd'hui, les enfants travailleurs aussi bien mendiants que beaucoup d'autres semblent disputer la rue aux personnes adultes au lieu d'occuper leur place légale à l'école. Ils envahissent et encombrent le passage de toutes les rues et abondent dans les ateliers de travail. Dans presque tous les quartiers que nous sillonnons pour une raison ou

pour une autre, parmi les enfants en âge compris entre 5 à 14 ans, on dénombre des domestiques employés dans les domiciles, les filles aide-ménagères, les vendeurs et vendeuses d'eau glacée, de jus de boisson, de boissons traditionnelles ou similaires au marché, dans les boutiques ou tout autre endroit. Il y a également les cireurs de chaussures, les enfants de rue, nettoyeurs de pare-brise de véhicules en stop d'embouteillage ou de respect du code de la route., Des enfants exerçant des métiers divers, des enfants salariés travaillant dans les industries, les ramasseurs d'ordures et de ferrailles, déambulent sur toutes les artères de la rive gauche. Il y en a qui rodent devant les boutiques ou étals des commerçants, prêts à échanger leur prestation contre un montant allant d'une pièce de 100FCFA à un montant dérisoire maximum de 250 FCFA quel que soit l'importance du service. Ces derniers transportent loin leurs charges qu'ils viennent déverser dans les décombres du « *Sugunikura* » (marché de Médine) puis reviennent à leur point de départ pour engager de nouvelles négociations avec leurs clients. Bien que libres dans leur activité, c'est-à-dire sans être sous la contrainte d'une quelconque personne, ils y passent ainsi toute la journée sans repos. Même dans certains quartiers riverains du fleuve tels que Missabougou, Sotuba, Magnambougou, des enfants, filles et garçons, prennent part à l'exploitation du sable en compagnie des personnes adultes. Ils sont présents à toutes les étapes : de l'extraction sous l'eau jusqu'au chargement sur les camions bennes en passant par le transport, le triage et le nettoyage.

L'exploitation du sable est une activité d'autant plus dangereuse que ces enfants encourent des risques de noyade lors des plongées. Malgré les mesures prises à travers le sondage des profondeurs à l'aide de long bâton, le contrôle de ne pas aller au-delà des limites de sécurité de la berge n'est toujours pas évident : l'oubli et les glissades peuvent intervenir à tout moment et le pire est inévitable. En plus des risques de noyade qui constituent une source permanente de stress, ces enfants sont soumis au transport de lourds sacs, de calebasses, de seaux, de paniers de sable sur la tête, les épaules, entre les bras et la poitrine. Ces genres de pratiques sont à l'origine du blocage de la croissance des enfants, à la suite d'une ossification anormale du cartilage de conjugaison. Selon un article publié le 10 octobre 1990, par PASTOUREAU.P (1990) titré « physiologie du développement du tissu osseux », le cartilage de conjugaison est un tissu osseux qui constitue l'élément principal de la croissance en longueur des os longs. Toute altération de ce tissu quelle que minime soit-elle, peut avoir des conséquences irréversibles sur le développement squelettique. Campagne, D. (2022) pour appuyer cette approche, postule que le cartilage de conjugaison, ou cartilage de croissance, est un tissu fragile recouvrant l'extrémité

des os longs. Il joue un rôle primordial dans l'allongement de ces derniers en garantissant leur croissance longitudinale. Lorsque ce cartilage est fréquemment dérangé par des mouvements répétitifs de grande envergure comme par exemple le port de lourdes charges, il finit par se fragiliser et s'effrite progressivement voire une fracturation, compromettant ainsi définitivement le processus de croissance.

Le long du Boulevard du peuple, en face de la pharmacie de l'IOTA (Institut D'Ophtalmologie Tropicale de l'Afrique), pendant les heures de travail, des enfants mendiants de 5 à 10 ans encombrent le passage des usagers auxquels ils tendent la main pour réclamer de l'aumône. Au même endroit, des vendeuses de sachets d'eau et des vendeurs de cache-nez, se bousculent et se disputent la clientèle. En âge, majoritairement compris entre 5 à 14 ans, ils obligent un stop forcé aux passants et aux patients dans le seul but d'exhiber et de faire la publicité de leurs produits de vente. Dans cette mêlée de lutte qui conduit chacun à trouver sa pitance journalière, d'un air tantôt agressif, tantôt joyeux ou pitoyable, ils viennent se heurter légèrement aux motocyclistes et conducteurs de véhicules en stop règlementaire de circulation routière

En face de la porte de l'IOTA, des enfants, certains ayant à peine cinq (5) ans, attirent fortement l'attention des passants. Ils faufilent, prenant tous les risques entre véhicules, motos et piétons de passage, tendent les mains pour des pièces de monnaie. Ses enfants ont une tendance à rivaliser quelque fois avec des mendiants adultes, guidés par une fillette ou un garçon de moins de 10 ans le plus fréquemment et grossissant ainsi le lot d'enfants travailleurs.

A l'entrée du grand marché de Bamako, après les rails, en face de l'Assemblée nationale, le regard est vite frappé par des enfants ramasseurs d'ordures. Ces enfants ont un âge compris majoritairement entre 7 à 13 ans. La plupart de ces enfants ne sont pas natifs de Bamako, ils sont en majorité originaires du pays Dogon. Ils ont dû quitter leur village en raison des attaques répétées et brutales perpétrées par les terroristes, selon leurs témoignages. Certains ont rejoint Bamako seuls, ou se sont retrouvés avec toute leur famille ou même le village entier, dans les camps des déplacés. La majorité n'a jamais été à l'école et la minorité qui l'a fréquentée n'a jamais pu dépasser la 3ème année fondamentale. On les reconnaît par leur équipement : un sac pendu à l'épaule, un récipient plat inséré entre les aisselles et un balai tenu par l'une des mains. Se confondant souvent avec les ordures, ils déambulent entre les étals, les boutiques, les vendeuses et vendeurs de pacotilles auxquels ils proposent leur prestation d'assainir l'entourage moyennant des pièces d'argent atteignant rarement 250 francs CFA suivant l'importance du

travail à accomplir. Ces enfants, collecteurs d'ordures, remplissent progressivement le sac qu'ils portent ensuite sur la tête ou sur l'épaule avant de prendre le chemin de *sugunikura* où sont déversés les contenus sur des dépôts de transit illicites isolés du marché dans un coin du côté droit de la grande route allant vers l'est. Puis, ils reprennent le même itinéraire depuis le marché entre les vendeurs envahis par les débris d'aliments, des coquilles d'œufs, des déchets plastiques, des emballages alimentaires, des restes de sachets d'eau, des papiers, des capsules de bouteille, des chiffons ou morceaux de tissus usés, de paille, de chiffon, de tiges jetées par les passants et les clients sans scrupule ni contrôle.

S'il est vrai que ces enfants jouent un rôle important dans la gestion de la salubrité publique, ils sont cependant à la merci de nombreux risques ou dangers. En termes de dangers physiques, de même que les exploitants de sable, ils sont soumis au transport de lourdes charges aux conséquences multiples telles que les courbatures musculaires, les maux de dos et la hernie qui pourraient les rattraper à l'âge adulte. En outre, le contact avec ces ordures de tout genre peut être une cause d'intoxication et de contamination puisque la notion de prévention est totalement méconnue des enfants en matière d'hygiène générale et alimentaire en particulier. Les blessures et coupures sont fréquentes lors des collectes au contact avec des objets tranchants et des tessons de verre dissimulés entre les décombres. Lors des traversées de route, le risque de se heurter aux véhicules et engins à deux roues est de forte probabilité.

Toutes les différentes gares routières installées par endroit à travers la rive gauche sont des nids qui regorgent d'enfants travailleurs. Parmi ces gares routières, l'une des plus grouillantes est le Worokuuru. Selon les renseignements recueillis sur place, *worokuuru*, du bambara, *Woro*, cola et *kuuru*, cour, est un lieu où historiquement seuls les vendeurs et les acheteurs de cola s'y donnaient rendez-vous. Au fil des années, *Worokuuru* s'est progressivement métamorphosé. Il est aujourd'hui devenu un vaste espace clos à cinq débouchés sur les rues et bondé de monde car accueillant des dizaines de véhicules de transport en commun reconnus à Bamako sous le nom de SOTRAMA, assurant le transport des usagers vers tous les coins et recoins du district. La création de la Société Malienne de Transport a significativement contribué à la lutte contre le chômage en absorbant un grand nombre de jeunes dans ce secteur. Qu'il s'agisse du transport urbain ou interurbain, les chauffeurs s'entourent généralement d'au moins deux, voire trois apprentis, parmi lesquels figurent souvent des enfants de moins de 15 ans. Ces derniers, sevré précocement du système éducatif de leur famille, donc immatures, se voient confiées des tâches

qui dépassent leurs capacités physiques et mentales les exposant à des risques (maladies chroniques, délinquance, etc.).

Comme l'on le voit, il y a un écart considérable entre le dispositif impressionnant de lutte contre le travail des enfants et la réalité de terrain dans le district de Bamako, ce qui nous a conduit au questionnement suivant :

1. Quels sont les obstacles à l'application des textes juridiques, législatifs et règlementaires en matière de lutte contre le travail des enfants dans le district de Bamako ?
2. Quelles réponses apportées à ces obstacles pour atténuer l'exploitation des enfants dans le district de Bamako ?

Cet article vise donc à analyser les principaux obstacles à la lutte contre le travail des enfants pour proposer des réponses adéquates en vue de l'épanouissement de cette catégorie d'âge dans le district de Bamako. La section suivante expose les choix méthodologiques retenus pour conduire cette recherche et justifie leur pertinence au regard des objectifs poursuivis.

1. Méthodologie

Elle présente le cadre d'analyse, l'analyse de contenus documentaires, le mécanisme des enquêtes de terrain et le mode de traitement des données.

1.1. Cadre d'analyse

La démarche repose sur une analyse sociopolitique des politiques publiques de protection de l'enfance, en mobilisant les concepts de vulnérabilité structurelle, de gouvernance institutionnelle et de normes sociales. Le cadre est également inspiré des approches multisectorielles recommandées par l'OIT (ILO, 2017) et l'UNICEF (2019), qui soulignent la nécessité de croiser les dimensions économiques, éducatives, culturelles et institutionnelles dans l'analyse du travail des enfants.

1.2. Analyse documentaire

Une revue systématique des textes juridiques et stratégiques a été réalisée. Elle porte sur : (i) les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Mali (Conventions n°138 et n°182 de l'OIT, Convention relative aux droits de l'enfant), (ii) la législation nationale (Code du travail malien, Code de protection de l'enfant, plans d'action nationaux), (iii) les rapports institutionnels produits par le gouvernement malien, l'OIT, l'UNICEF et les ONG opérant sur le terrain entre 2017 et 2023.

Cette analyse a permis de dégager les engagements formels de l'État et les écarts entre les textes et leur mise en œuvre effective.

1.3. Entretiens semi-directifs

Des entretiens semi-directifs ont été menés entre janvier et avril 2024 auprès de 42 personnes réparties comme suit : 7 représentants d'institutions étatiques (Ministère du Travail, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Direction de la Protection de l'Enfance), 7 représentants d'ONG ou d'organisations internationales actives à Bamako (Save the Children, Terre des Hommes, UNICEF, ENDA Mali, etc.), 7 membres de communautés locales (chefs de quartier, enseignants, leaders religieux, parents et enfants concernés). Ces entretiens ont permis de recueillir des perceptions variées sur les causes et les formes du travail des enfants, ainsi que sur les contraintes rencontrées dans les interventions.

1.4. Traitement et analyse des données

Les données issues des entretiens ont été retranscrites et codées à l'aide d'un logiciel d'analyse qualitative (NVivo). L'analyse thématique a permis de faire émerger plusieurs catégories liées aux facteurs structurels (pauvreté, chômage), institutionnels (faiblesse du contrôle, manque de coordination), et socioculturels (tolérance sociale, représentations traditionnelles de l'enfant et du travail).

L'analyse croisée entre les discours des acteurs et les textes de référence permet ainsi de mieux comprendre les décalages entre les intentions politiques et les réalités locales. À l'issue de la mise en œuvre du protocole méthodologique décrit ci-dessus, les données collectées ont permis de faire émerger plusieurs tendances significatives. Celles-ci révèlent non seulement la complexité des mécanismes qui sous-tendent le travail des enfants à Bamako, mais aussi les limites des dispositifs actuels de protection. Les résultats suivants rendent compte de cette réalité à travers une analyse thématique structurée.

2. Résultats

2.1. Obstacles majeurs à la lutte contre le travail des enfants

L'analyse documentaire et les entretiens menés à Bamako révèlent plusieurs obstacles majeurs à la lutte contre le travail des enfants, structurés autour de trois dimensions principales : structurelle, institutionnelle et socioculturelle.

2.1.1 Obstacles structurels : pauvreté, chômage et accès limité à l'éducation

La pauvreté est unanimement identifiée comme le principal facteur explicatif du travail des enfants. En effet, Mme Diarra, enseignante dans une école publique de Kalaban-Coura, explique : « *Beaucoup d'enfants quittent les bancs parce que leurs parents n'arrivent plus à suivre les frais scolaires ou ont besoin d'eux à la maison ou au marché. Tant que l'école reste perçue comme une charge, les lois seules ne suffiront pas.* ».
Ce constat est partagé par M. Traoré, travailleur social au sein d'une structure partenaire du ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, qui affirme : « *les familles ont souvent besoin d'un soutien socio-économique pour faire un choix durable contre le travail des enfants. Une aide ponctuelle ne suffit pas. Il faut des filets sociaux solides, du suivi et une alternative crédible à la rue. ».*

Du côté des enfants eux-mêmes, les récits convergent. A.D., 12 ans, aide-familiale dans une famille à Sabalibougou, confie : *« Moi, je ne voulais pas arrêter l'école. Mais ma tante m'a dit qu'il fallait l'aider pour que mes petits frères puissent continuer.»* Ces propos illustrent les arbitrages douloureux qui se posent au sein des foyers modestes, et révèlent une logique de survie plus qu'un refus de scolarisation.

Les familles les plus vulnérables perçoivent souvent la contribution économique des enfants comme nécessaire à leur survie quotidienne (Diallo et al., 2020). Plusieurs parents interrogés à Bamako ont exprimé cette réalité de manière directe : *« Si l'enfant ne travaille pas, on ne mange pas le soir. ».* Le chômage élevé des adultes, particulièrement dans les quartiers populaires, renforce cette dépendance au revenu généré par les enfants. Comme l'a montré une étude de l'UNICEF (2019), l'instabilité économique des ménages urbains pousse à la multiplication des stratégies de subsistance, dont le travail précoce fait partie.

De plus, l'accès à une éducation de qualité demeure très inégal. Plusieurs écoles publiques à Bamako souffrent d'un manque de personnel, d'équipements et d'un taux élevé d'abandon scolaire, en particulier chez les garçons issus des familles les plus défavorisées (Ministère de l'Éducation nationale du Mali, 2022). Ces défaillances renforcent l'idée, partagée par certaines familles, que l'école ne constitue pas une voie efficace de promotion sociale.

2.1.2. Obstacles institutionnels : application limitée des lois et manque de coordination

Sur le plan institutionnel, bien que le Mali ait ratifié les principales conventions internationales en matière de travail des enfants (ILO Conventions n°138 et n°182), leur mise en œuvre reste lacunaire. Comme le soulignent les rapports de l'OIT (ILO, 2017) et du ministère du Travail

malien (Ministère du Travail du Mali, 2022), les inspections du travail sont trop rares, faute de moyens matériels et humains suffisants.

Au-delà des cadres juridiques existants, les réalités observées sur le terrain à Bamako révèlent une persistance alarmante du phénomène du travail des enfants. Ces constats ont été corroborés par plusieurs acteurs institutionnels et communautaires, rencontrés lors des enquêtes de terrain. Comme l'a souligné Mme Doucouré, assistante sociale à la Direction régionale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, *« la difficulté ne vient pas uniquement de l'absence de loi, mais du manque de suivi et surtout d'une faible volonté de coordination entre les institutions et les ONG »*. Ce témoignage fait écho aux critiques formulées dans plusieurs rapports récents sur la mise en œuvre lacunaire des politiques de protection de l'enfance.

En effet, les ONG partenaires comme ENDA Mali ou Save the Children, tout en reconnaissant les efforts fournis au niveau institutionnel, dénoncent également « l'absence de continuité dans les actions de terrain », notamment dans les zones périphériques de Bamako. Une responsable d'ONG basée à Sogoniko insiste : *« le manque de relais communautaires formés aggrave la vulnérabilité des enfants, car les campagnes de sensibilisation ne vont pas toujours au-delà des milieux formels »*. Ainsi, la stratégie de lutte reste trop souvent centrée sur des actions ponctuelles, sans véritable ancrage local.

Lors des entretiens, plusieurs agents publics ont déploré le manque de coordination interinstitutionnelle. Des efforts isolés, parfois redondants, sont menés sans stratégie partagée ni mécanisme clair de suivi et d'évaluation. Ce constat rejoint les critiques de Traoré & Coulibaly (2021), qui évoquent une gouvernance fragmentée, peu adaptée aux réalités locales. Elle complique également les actions de sensibilisation, en particulier lorsque les acteurs extérieurs sont perçus comme déconnectés des réalités locales (UNICEF, 2019).

Cette perception est renforcée par le fait que certaines interventions se limitent à des approches descendantes, sans réelle implication des communautés locales. À ce sujet, Mme Coulibaly, enseignante dans une école communautaire à Sogoniko, souligne : « *les ONG viennent souvent avec leurs messages sans prendre le temps d'écouter les parents ou de comprendre nos habitudes. Cela crée une forme de rejet, même si leur intention est bonne. »* De même, M. Keïta, agent social de l'ONG Terre des Hommes, explique que plusieurs familles perçoivent les campagnes contre le travail des enfants comme une intrusion dans leur mode de vie. Pour lui,

« il ne suffit pas de dire que le travail est interdit, il faut proposer des alternatives qui tiennent compte des besoins économiques réels des ménages. Sinon, les gens écoutent poliment, mais continuent comme avant. » Les enfants eux-mêmes ne sont pas en reste. Lors des entretiens, certains ont exprimé leur incompréhension face à ces messages : *« On nous dit d'arrêter de travailler, mais personne ne nous aide à manger le soir si on ne vend rien »*, affirme M.S., 13 ans, petit vendeur à Médina-Coura.

Ces témoignages montrent à quel point l'absence de dialogue authentique nuit à la légitimité des interventions et alimente la méfiance à l'égard des dispositifs de protection.
Face à cette réalité, plusieurs ONG locales appellent à une synergie d'actions entre les institutions éducatives, les autorités sociales, les leaders communautaires et les bailleurs de fonds. C'est le cas de M. Sogoba, coordinateur de programme à ENDA Mali qui déclare, « *nous devons abandonner les approches cloisonnées. Ce n'est pas un problème uniquement scolaire, ni seulement économique. Il faut agir sur plusieurs fronts à la fois, avec les acteurs concernés, y compris les enfants.* ».

L'analyse transversale de ces témoignages révèle une fragilité systémique. Sur le plan institutionnel, plusieurs cadres administratifs interrogés dénoncent le manque de ressources humaines spécialisées. L'un d'eux affirme : *« Sur tout Bamako, le nombre d'agents disponibles pour le suivi des enfants est très limité. La majorité travaille en urgence, sans accompagnement à long terme. ».*

2.1.3. Obstacles socioculturels : perception ambivalente du travail des enfants

Les différentes constructions sociales et culturelles de l'enfant et de l'enfance (Invernizzi, 2003) jouent un rôle important dans la banalisation du travail des enfants. Plusieurs interlocuteurs communautaires perçoivent certaines formes de travail comme bénéfiques ou nécessaires au développement personnel de l'enfant (Konaté, 2018). Dans des contextes marqués par une forte tradition artisanale ou commerçante, le travail est vu comme un apprentissage : *« C'est en aidant à l'atelier que le garçon devient un homme. ».* Cette tolérance sociale**,** voire cette valorisation du travail, constitue un obstacle majeur à la mobilisation communautaire contre ce phénomène. Elle complique également les actions de sensibilisation, en particulier lorsque les acteurs extérieurs sont perçus comme déconnectés des réalités locales (UNICEF, 2019).

C’est ainsi que les enseignants se sentent souvent démunis. Un directeur d’école publique de Yirimadio confie : *« On voit les enfants partir de l’école pour aller vendre des sacs plastiques ou de la mangue au marché. On fait des rappels aux parents, mais ils répondent que l’école ne nourrit pas leurs enfants. »* Ce propos met en évidence l’écart entre la volonté d’assurer une scolarité obligatoire et la nécessité économique qui pousse les familles à maintenir leurs enfants dans des activités rémunératrices, parfois dès l’âge de 8 ans.

En ce qui concerne les enfants, les récits collectés dans les quartiers de Niamakoro, N’Gabacoro et Lafiabougou sont révélateurs d’une souffrance silencieuse. Mariam, 13 ans, aide familiale, témoigne : *« Je me lève avant tout le monde pour laver, balayer, cuisiner. Parfois je pleure seule dans un coin, mais il faut rester forte. »* Ce type de discours a été récurrent chez les filles travaillant dans les ménages. Elles évoquent peu d’interactions affectives, une pression constante pour bien faire, et surtout une absence totale de reconnaissance.

Les enfants talibés rencontrés près du marché de Banconi décrivent une situation tout aussi difficile. Amadou, 11 ans, affirme : *« Si on ne ramène pas assez d’argent, on est puni. Moi, j’ai été fouillé, insulté, même frappé. »* Son récit, confirmé par d’autres enfants, illustre les atteintes graves à la dignité humaine que subissent certains enfants mendiants, souvent sous prétexte d’un contrôle ou d’un encadrement religieux.

Un agent d’ENDA Mali, en charge des programmes de réintégration, explique : *« le manque d’alternatives crédibles à la mendicité rend difficile toute action durable. Il faut proposer une scolarisation souple, combinée à des activités génératrices de revenus pour les familles ».* Cette remarque met en lumière la nécessité d’articuler action éducative et soutien économique familial pour obtenir un effet durable.

Dans les ateliers artisanaux, la situation est plus ambivalente. Si certains enfants perçoivent l’apprentissage comme une opportunité, la majorité évoque des conditions de travail éprouvantes. Sékou, 12 ans, apprenti mécanicien, témoigne : *« Quand je fais une erreur, le patron crie. Mais au moins, ici, j’apprends quelque chose »*. Cette forme de résilience observée chez les enfants travailleurs n’élimine pas les risques psychosociaux auxquels ils sont exposés. Comme le souligne Mme K. Traoré, psychologue scolaire : *« Un enfant qui travaille dans la contrainte n’apprend pas dans la sécurité. Il développe des réflexes de survie, pas une confiance en lui ».*

Sur le plan culturel, certains leaders communautaires reconnaissent que le travail des enfants est encore perçu comme une forme d'apprentissage social. O. DIALL, l'imam du quartier de Sabalibougou explique : *« Dans notre tradition, un garçon apprend auprès d'un ancien. Mais il faut distinguer l'apprentissage utile de l'exploitation silencieuse. »*

En somme, ces éléments démontrent que les difficultés à enrayer le travail des enfants ne relèvent pas uniquement de la faiblesse des textes ou des moyens. Elles tiennent aussi à la complexité des représentations sociales, à la pauvreté chronique, et au manque d'alternatives viables pour les familles. Cela appelle une réponse systémique, contextuelle et participative, mobilisant les familles, les éducateurs, les religieux, les ONG et les services de l'État dans une synergie cohérente.

2.2. Les réponses adéquates aux obstacles en vue de l'épanouissement de cette catégorie d'âge dans le district de Bamako

A travers l'analyse des obstacles, il ressort que la lutte contre le travail des enfants à Bamako doit dépasser les réponses juridiques classiques. Elle nécessite une approche multisectorielle, intégrant les dimensions économiques, éducatives, institutionnelles et culturelles, en cohérence avec les recommandations de l'OIT (ILO, 2021) et de l'UNICEF (2019). Les différents témoignages recueillis sur le terrain mettent en évidence la complexité de cette problématique et la nécessité de contextualiser toute intervention.

Ainsi, la lutte efficace contre le travail des enfants implique non seulement une réponse légale, mais aussi un accompagnement structurel des familles, une valorisation de l'école comme opportunité d'avenir, et une écoute réelle des besoins des enfants eux-mêmes.

2.2.1 Une réponse légale assortie d'une synergie d'actions

En effet, les textes sont faits pour être appliqués ; ils ne doivent pas être rangés dans les tiroirs. L'autorité de l'Etat se doit d'être manifeste dans la vie pratique en vue d'instaurer l'ordre. Les pires formes de travail des enfants, c'est-à-dire, celles susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant : la location des jumeaux pour fin de mendicité, la mendicité des enfants talibés (Article 242-91 du Code pénal), le trafic des enfants et leur enrôlement dans la guerre (Article 242-85 du Code pénal), le harcèlement moral (Article 321-61 du Code pénal) sont à réprimer par la Loi avec la dernière rigueur. Le gouvernement doit renforcer les législations existantes et mettre en place des mécanismes de surveillance pour s'assurer que ces lois sont respectées. Aussi faudrait-il une synergie d'actions entre les intervenants.

2.2.2 Un accompagnement structurel des familles

Pour réussir la lutte, la seule application stricte des textes ne suffira pas. Il faut des politiques économiques qui soutiennent les familles pauvres, comme des programmes de transferts monétaires conditionnels, des subventions alimentaires, ou encore l'accès à des services de santé gratuits. Le mal doit être attaqué au niveau de sa racine principale qu'est l'état de pauvreté extrême que vivent la plupart des ménages à Bamako et qui les poussent à enrôler les enfants contre rémunération. En plus des services sociaux de base au niveau des quartiers, il y a lieu de développer des mécanismes d'assistance sociale pour accompagner les familles. Institué par la loi N° 09-30 du 27 juillet 2009, modifiée, le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) est un dispositif non contributif de protection sociale, qui assure la prise en charge médicale gratuite des personnes indigentes (personnes dépourvues de ressources et reconnues comme telle par la collectivité territoriale). Bénéficient des prestations du RAMED dans les conditions fixées par le décret N°09-555/P-RM du 12 octobre 2009, les personnes qui ne sont couvertes par aucun autre système d'assurance et reconnues indigentes par les collectivités ainsi que leurs ayants droit à charge. Les ayants droit à charge sont considérés comme ayants droit à charge : le (s) conjoint (s) ; les enfants âgés de moins de 14 ans ; les enfants âgés de 14 à 21 ans, s'ils poursuivent des études. Les enfants handicapés quel que soit leur âge, qui sont dans l'impossibilité totale et définitive de se livrer à une activité rémunérée. (ANAM - Agence Nationale d'Assistance Médicale - Indigents). C'est en cela que chaque couche sociale, chaque catégorie d'âge se sent protégée par l'Etat.

2.2.3 Une valorisation de l'école comme opportunité d'avenir

L'école doit être une opportunité d'avenir pour tous les enfants du pays. Pour cela, afin de diminuer l'effectif de cette horde d'enfants travailleurs de 05 à 15 ans dans le district de Bamako, l'Etat doit offrir au départ les mêmes chances à tous ses enfants par le renforcement de l'accès à l'éducation. En offrant une éducation gratuite et de qualité à tous les enfants, il leur donne par-là, les moyens de se construire un avenir meilleur. Sur ce chemin, les surdoués, quelle que soit leur origine sociale, doivent atteindre l'Université, encadrés au Mali ou suivis à l'extérieur pour des missions spéciales futures. Les moins doués seront versés au niveau de l'enseignement technique et professionnel pour apprendre des métiers comme la plomberie, l'électricité, la maçonnerie, la menuiserie (bois et métallique), l'agriculture, l'élevage, la foresterie, le froid, la maroquinerie, le bâtiment, etc dans des ateliers et des laboratoires construits à cet effet et bien équipés. Les déscolarisés seront accueillis dans les Centres

d'Alphabétisation Fonctionnel (CAF), des Centres d'Apprentissage Féminins (CAFé) et dans les Centres d'Education pour le Développement (CED) pour l'acquisition de compétences instrumentales et professionnelles avec à la sortie des kits d'installation et un suivi régulier. Il ne devrait pas avoir de déperdition scolaire si l'Etat érige l'éducation en secteur de souveraineté.

2.3 Une promotion des initiatives communautaires

Il est essentiel de promouvoir les initiatives communautaires qui sensibilisent aux dangers du travail des enfants et encouragent la scolarisation. Les organisations non gouvernementales, les associations locales, et les leaders communautaires ont un rôle crucial à jouer pour changer les mentalités et promouvoir l'importance de l'éducation. **(**https://www.production-ecrite.com/2024/08/le-travail-des-enfants.html)

2.4 Une écoute réelle des besoins des enfants eux-mêmes

Toute lutter efficacement contre le travail des enfants il faut tenir compte des besoins des enfants eux-mêmes. A ce titre, il y a lieu de leur prêter une oreille attentive pour éviter une idéalisation excessive du concept « travail des enfants ». C'est dans cette optique qu'Invernizzi constate que :

> « L'image de l'enfant acteur, même si soumis à toutes sortes de contraintes-au même titre que l'adulte-commence à avoir sa place dans les sciences sociales et dans le travail d'un certain nombre d'ONG. D'un tel statut dépendra la légitimité attribuée à sa participation dans les décisions qui le concernent et l'interprétation des articles de la CDE qui s'y réfèrent ». (Invernizzi, 2003 : 467).

Au Mali, les bamanan disent : « *Kun tɛ di kun tigi kɔ* » (On ne peut raser quelqu'un à son absence).

Les enfants peuvent, s'ils sont associés, contribuer à la lutte. Cela se voit dans le communiqué suivant envoyé par le mouvement péruvien des enfants travailleurs à la Marche Globale contre le travail des enfants lors de son arrivée à Génève en 1998 et rapporté par Invernizzi.

> « Oui au travail digne !
> Oui au travail protégé, non aux mauvais traitements et aux abus !
> Oui au travail reconnu, non à l'exclusion et à la marginalisation !
> Oui au travail avec liberté, non au travail forcé ! » (Invernizzi, 2003 : 462).

Ce communiqué montre que sans être catégoriquement contre leur utilisation sur les lieux de travail, ils condamnent les abus, la surexploitation, les mauvais traitements, l'exclusion, la

marginalisation, le travail forcé dont ils sont souvent victimes, position qui tranche avec la diabolisation pure et dure du travail des enfants par les organisations internationales comme l'OIT, l'UNICEF, etc. Cette position du mouvement des enfants travailleurs du Pérou est perceptible également dans le district de Bamako, dans le discours de Sékou en page 10 de cet article que nous rappelons ici : *« Quand je fais une erreur, le patron crie. Mais au moins, ici, j'apprends quelque chose »*. Comme quoi, les enfants tiennent plutôt aux conditions idoines de leur travail qu'à son élimination.

2.5 Une considération des contextes culturels

L'enfance, l'enfant et le travail des enfants ne sont pas des concepts appréhendés de la même manière sous tous les cieux. Autant l'enfant est considéré dans certaines sociétés comme une main-d'œuvre supplémentaire au champ, autant il doit jouir pleinement de son enfance pour d'autres. D'où la nécessité de considérer les contextes culturels dans la lutte contre le travail des enfants et d'éviter de les percevoir comme des résistances.

C'est la mobilisation de ces réponses qui constitue la condition pour que les stratégies de protection de l'enfance soient pleinement adaptées et durables. Dans cette perspective, il apparaît indispensable de dépasser le cadre analytique des simples constats pour engager une réflexion plus approfondie sur les mécanismes systémiques qui perpétuent le travail des enfants dans le district de Bamako. La discussion qui s'ouvre, suit cette logique en explorant les dimensions économiques, institutionnelles et socioculturelles, ainsi que les limites des réponses actuelles.

3. Discussion

Les résultats de cette étude confirment que la lutte contre le travail des enfants dans le district de Bamako est confrontée à une pluralité d'obstacles qui interagissent à plusieurs niveaux. Cette situation reflète ce que plusieurs auteurs appellent une "multi-causalité ancrée" (Diallo et al., 2020), où les facteurs économiques, institutionnels et culturels s'alimentent mutuellement.

Comme dans de nombreux contextes ouest-africains, la pauvreté structurelle et l'instabilité économique des ménages apparaissent comme les déterminants principaux du travail des enfants. Cela confirme l'idée qu'il est difficile, voire illusoire, de faire reculer durablement ce phénomène sans politiques ambitieuses de réduction de la pauvreté et de soutien économique aux familles (ILO, 2021). Or, les politiques sociales ciblées mises en œuvre jusqu'ici au Mali demeurent ponctuelles, sous-financées, et insuffisamment ancrées dans les réalités locales.

L'étude met en lumière une faiblesse structurelle de l'État dans la mise en œuvre de ses engagements juridiques. Le manque de moyens accordés à l'inspection du travail, combiné à une absence de coordination interinstitutionnelle, nuit à l'efficacité des dispositifs. Ce constat rejoint les critiques formulées par Traoré & Coulibaly (2021) sur l'incapacité des institutions à traduire les textes juridiques en actions concrètes. Une gouvernance plus intégrée, avec des mécanismes clairs de coopération entre acteurs publics, ONG et collectivités locales, est donc indispensable.

Elle attire également l'attention sur la nécessité de prendre en compte les besoins des enfants dans la lutte contre le travail des enfants car contrairement à la logique des organisations internationales, Invernizzi (2003) suggère que les enfants méprisent plutôt les mauvaises conditions de travail que le travail lui-même.

Enfin, les normes socioculturelles jouent un rôle ambivalent. Si certaines formes de travail sont tolérées, voire valorisées, cela ne signifie pas un refus des politiques de protection de l'enfant, mais plutôt une autre conception du rôle éducatif du travail. Comme l'explique Konaté (2018), il est essentiel de ne pas réduire ces représentations à une "résistance" culturelle, mais d'y voir une logique sociale ancrée, qui appelle des stratégies de changement culturel graduelles et participatives. Ainsi, toute politique efficace de lutte contre le travail des enfants doit combiner : (i) des interventions économiques soutenant les ménages vulnérables, (ii) une éducation accessible, attractive et de qualité gratuite, (iii) des campagnes de sensibilisation communautaire respectueuses des référentiels locaux, (iv) et un renforcement institutionnel, fondé sur la décentralisation et la coordination.

Conclusion

Cette étude visait à analyser les difficultés liées à la lutte contre le travail des enfants dans le district de Bamako, en mettant en lumière les facteurs qui compromettent l'éradication effective du travail des enfants.

Pour atteindre cet objectif, une approche qualitative a été privilégiée, fondée sur des entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs institutionnels, de membres d'organisations de la société civile, de leaders communautaires ainsi que de familles concernées. Cette méthodologie a permis de recueillir une diversité de perceptions et d'expériences, essentielles pour comprendre la complexité du phénomène dans son ancrage local.

Les résultats de l'étude montrent que le travail des enfants dans le district de Bamako est un phénomène multidimensionnel, à l'intersection de vulnérabilités économiques, d'insuffisances institutionnelles et de normes sociales profondément enracinées. Malgré l'existence d'un cadre juridique et des engagements internationaux solides, l'efficacité des politiques de protection reste largement entravée par une mise en œuvre fragmentée, souvent déconnectée des réalités vécues par les populations.

Face à ce constat, il y a lieu de plaider pour une approche multisectorielle intégrée, fondée sur la synergie entre acteurs institutionnels, organisations de la société civile et communautés locales. Ce modèle suppose une articulation cohérente entre protection sociale, accès à une éducation de qualité, actions de proximité adaptées aux contextes culturels, et réformes institutionnelles permettant un meilleur ancrage local des dispositifs existants. Seule une telle démarche, contextualisée, inclusive et participative, est susceptible de réduire durablement le recours au travail des enfants et de promouvoir la réalisation effective des droits fondamentaux des enfants dans le district de Bamako au Mali.

Références bibliographiques

Diallo, Y., Etienne, A., & Wane, M. (2020). « Child labour in Sub-Saharan Africa: Determinants and policy responses ». *African Development Review*, *32* (1), 45–58. https://doi.org/XXXX

International Labour Organization. (2017). *Ending child labour by 2025: A review of policies and programmes*. Genève: ILO. https://www.ilo.org/XXXXX.

International Labour Organization & UNICEF. (2021). *Child labour: Global estimates 2020, trends and the road forward*. Genève : ILO & UNICEF. https://www.ilo.org/XXXXX.

Invernizzi, A. « Des enfants libérés de l'exploitation ou des enfants travailleurs doublement discriminés ? Positions et oppositions sur le travail des enfants », in : *Déviance et Société*, 2003, vol 27, N°4, PP 459-481.

Jacquemin, M., et Bernard S. « Chapitre 2. "Travail des enfants" : l'OIT et la question du genre ». *Être fille ou garçon*, édité par Mélanie Jacquemin et al., Paris, Ined Éditions, 2016, PP. 65-84, ou https://doi.org/10.4000/books.ined.4132.

Konaté, D. (2018). « Travail des enfants au Mali : Entre réalités économiques et normes Sociales ». *Cahiers de la Recherche sur l'Éducation et les Savoirs*, *17* (2), 89–104.

Ministère de l'Éducation nationale du Mali. (2022). *Rapport sur les disparités d'accès à l'éducation dans le district de Bamako*.

Ministère du Travail du Mali. (2022). *Rapport annuel sur le travail des enfants au Mali*, Bamako : Direction Nationale du Travail.

Nations Unies (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 (A/RES/70/1).

Pastoureau, P. Physiologie du développement du tissu osseux, in : INRA Productions animales, 1990, 3(4), pp 265-273

Sidibé, H**.**, Traoré, M., & Diarra, A. (2004). *Étude sur les enfants en situation de rue au Mali*. UNICEF Mali / Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Tolo, H**.,** Mitton, G., Touré, A., & Grégoire, M. (2006). *Les réalisations, les bonnes pratiques et les leçons apprises relatives aux Comités Locaux de Vigilance de lutte contre la traite des enfants*. Rapport de synthèse Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Togo. Bureau international du travail – IPEC.Academ.

Traoré, S., & Coulibaly, M. (2021). « Perceptions sociales du travail des enfants dans les quartiers populaires de Bamako ». *Revue Malienne de Sociologie*, *12* (1), 33–52.

Sidibé, H**.**, Traoré, M., & Diarra, A. (2004). *Étude sur les enfants en situation de rue au Mali*. UNICEF Mali / Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

UNICEF. (2019). *Situation des enfants au Mali*. Bamako : Bureau de l'UNICEF Mali. https://www.unicef.org/mali/XXXXX.

Hugo, V., « Melancholia », *Les Contemplations*, 1856 ou selon le site internet https://www.bonjourpoesie.fr/lesgrandsclassiques/poemes/victor_hugo/melancholia) consulté le 09 juin 2025.

(https://www.production-ecrite.com/2024/08/le-travail-des-enfants.html**)** consulté le 09 juin 2025.

(ANAM - Agence Nationale d' Assistance Médicale - Indigents) consulté le 09 juin 2025.